



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 20902

Numéro SIREN : 434 714 127

Nom ou dénomination : 3 D DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2014 sous le numéro de dépôt 13547

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SVM CONSEIL
55 boulevard de Strasbourg
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 3 D DEVELOPPEMENT

Numéro RCS : 434 714 127

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2005B20902

Adresse : 408 rue Albert Bailly
59290 Wasquehal

Numéro du Dépôt : 2014R013547 (2014 13569)

Date du dépôt : 29/08/2014

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
nomination commissaire aux comptes titulaire et suppléant
Date de l'acte : 22/07/2014

Délivré à Lille Métropole le 9 septembre 2014

Le Greffier,



3 D DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège social : 408 Rue Albert Bailly - 59290 - WASQUEHAL
434 714 127 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUILLET 2014

Le 22 juillet 2014 à 19 h, les associés se sont réunis en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Madame Isabelle DECOSTER-DASSONVILLE,
Titulaire de la pleine propriété de 400 parts, 400
- Monsieur Didier DECOSTER,
Titulaire de la pleine propriété de 400 parts, 400
- Total des parts représentées 800**

Monsieur Didier DECOSTER préside la séance en qualité de gérant associé, et constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes et d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Ceci rappelé, et personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, et désigne à ces fonctions :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire :
La SARL Frédéric LECLERCQ & Associés,
Siège social : 14 Rue du Carrousel - Parc de la Cimaie - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ,
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant :
Monsieur Olivier DELDIQUE, 59 Boulevard Vauban 59300 LILLE
~~Domicilié 5 Rue André Messager - Parc de la Cessaie - 59130 LAMBERSART.~~

Les Commissaires sus désignés sont nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dans le cadre du projet de transformation de la société en SAS, l'assemblée générale charge en outre la SARL Frédéric LECLERCQ & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, de rendre compte de la situation de la société, et d'établir un rapport sur ce projet de transformation, le tout conformément aux prescriptions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Les Commissaires sus désignés ont déclaré accepter leurs fonctions, chacun d'eux précisant que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou des interdictions de fonctions ne peuvent lui être appliquées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Monsieur Didier DECOSTER
Président de Séance